

**LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)**

**L'AVEN**

Département du FINISTERE (29) / Commune de PONT-AVEN (29930)

**Texte juridique de référence :** Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Digue réservoir du dernier moulin au bout du port de Pont-Aven	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Le repérage n'est pas possible précisément à partir du Scan Littoral. La donnée SIG transmise par la DDTM29 propose une limite que nous considérons comme de référence (mais que nous n'avons pas pu vérifier – valider). D'après l'Ortho Littorale V2, elle semble effectivement être positionnée au niveau d'une digue réservoir à proximité d'un moulin.</p> <p>Positionnement <b>approchée</b> (incertitude &lt; 200 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

